Image not found or type unknown

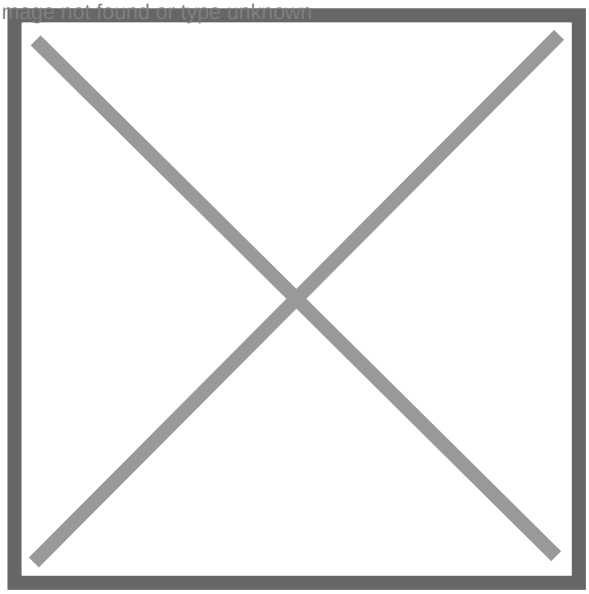

Litige quelle la source carte de fidélité

Par **Moza**, le **05/02/2011** à **00:44**

Bonjour,

J'ai effectué un achat par téléphone il y a quelques mois chez Quelle.
Lors de la commande, l'opératrice me propose de souscrire à un programme de fidélité qui me donnera droit à une remise de 35 euros sur mon article, j'ai accepté car il me suffisait simplement de remplir un formulaire que j'allais recevoir sous peu.
Au bout d'une quinzaine de jours, je reçois de leur part non pas ce fameux formulaire mais une lettre dans laquelle la société me demande de régler la somme de 35 euros pour ne pas avoir retourné le formulaire sous 10 jours!
Or, comment aurais-je pu remplir celui ci alors que je ne l'avait toujours pas reçu?
Au Téléphone leur discours est totalement incohérent.
Je leur ai écrit par courrier avec accusé de réception, auquel ils n'ont pas répondu et une semaine plus tard ils me menacent d'envoyer un huissier en commençant la lettre par "Nous regrettons votre silence"! La je pense que l'on se moque de moi.

Que puis-je faire? J'ai tout fait pour ne pas laisser les choses arriver jusque là, (appels, courriers..) mais j'ai la sensation que mes interlocuteurs sont volontairement séniles.
De plus, schéma habituel des "administrations" le service contentieux me renvoi vers le service client et le service client, vers le service contentieux bien sur!

Une dernière chose.. Ont ils le droit de présenter à plusieurs reprises ma carte bancaire dont les coordonnées avaient expirées? (et ceci de force bien sur puisque qu'ils me demandent en plus de régler les frais bancaires que ces nombreux "forçages" ont occasionnés.)
Que pensez vous d'une saisine simplifiée au tribunal d'instance?
merci d'avance pour votre aide!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés